

dial

diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER, RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13 - FAX (1) 43.31.19.83

Hebdomadaire - n° 1787 - 1er juillet 1993 - 2,50 F

D 1787 AMÉRIQUE LATINE: DÉCLARATION DES ONG SUR LES DROITS DE L'HOMME

Dans le cadre de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme organisée par l'ONU à Vienne du 14 au 26 juin 1993, les organisations non gouvernementales (ONG) des droits de l'homme d'Amérique latine et des Caraïbes ont fait preuve d'une vitalité accrue. Il s'agissait pour elles de préparer le "forum des ONG" prévu à Vienne du 10 au 12 juin. Une première rencontre des ONG du continent avait eu lieu parallèlement à la tenue d'une "réunion régionale préparatoire à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme" à San José (Costa Rica) du 18 au 22 janvier 1993. Mais les ONG présentes n'étaient pas parvenues à s'accorder sur une déclaration commune. Il leur faudra attendre une nouvelle réunion continentale à Quito (Equateur), les 29 et 30 mai 1993, pour rendre publique une "déclaration des organisations non gouvernementales d'Amérique latine et des Caraïbes" comme plateforme de proposition à la conférence mondiale de l'ONU à Vienne. Cette déclaration a été signée par 110 ONG et mouvements sociaux en provenance de 21 pays de la région. Nous en donnons ci-dessous le préambule.

La reconnaissance par l'ONU du rôle des ONG dans les problèmes de société correspond effectivement, pour ce qui est de l'Amérique latine, à un mouvement en pleine vitalité (cf. DIAL D 1783, 1784, 1785 et 1786).

Note DIAL

DÉCLARATION DE QUITO

Les organisations non gouvernementales (ONG) d'Amérique latine et des Caraïbes, qui participent activement à la promotion et à la défense des droits de l'homme, ont repris les propositions issues de la réunion préparatoire régionale de San José, Costa Rica, en janvier 1993. Au terme de leur rencontre tenue à Quito les 29 et 30 mai 1993, elles font la déclaration suivante.

Dans le laps de temps qui s'est écoulé depuis la Conférence mondiale des droits de l'homme (Téhéran, 1968), des avancées importantes ont été obtenues sur le plan normatif, tant national qu'international (pactes, conventions, déclarations, résolutions, lois, décrets, etc.). Il faut également souligner le poids grandissant en matière éthique, sociale et juridique de la présence, de l'action et de la détermination de divers organismes des Nations unies - principalement leur Commission des droits de l'homme ainsi que certains rapports de leurs rapporteurs spéciaux - et d'autres organismes internationaux.

L'intérêt pour les droits de l'homme et l'influence accrue qu'ils exercent se sont traduits durant cette période par la création, l'expansion et l'action d'un nombre toujours plus grand d'ONG. Elles jouent un rôle décisif grâce à leur travail de défense et de promotion de ces droits dans leurs pays respectifs, dans les régions et au plan mondial; grâce aussi à leur effort d'information sans lequel la capacité opérationnelle du système international serait quasiment nulle. Il en est de même pour différents milieux sociaux et mouvements populaires, en urbain ou en rural, qui ont été des acteurs irremplaçables dans le combat pour les droits de l'homme. Nous faisons tout spécialement mention de l'immense

apport des peuples indiens et noirs au développement de nos sociétés, dans la diversité de leurs cultures et de leurs modes d'organisation sociale. Nous soulignons également la participation des mouvements et milieux sociaux qui mènent leur propre combat de résistance et de revendication des droits qui leur sont traditionnellement refusés.

Il se trouve cependant que le respect des droits formellement établis n'est pas encore suffisamment garanti ou qu'il reste limité. Certaines décisions d'organismes de l'ONU vont même à l'encontre des avancées obtenues en matière de droits de l'homme.

De plus, il subsiste en Amérique latine et dans les Caraïbes de graves violations des droits de l'homme. Celles-ci, dans les décennies antérieures, ont relevé de la responsabilité de régimes dictatoriaux; mais depuis quelques années, elles sont le fait de démocraties restreintes de type néolibéral, sous des formes autoritaires qui engendrent la corruption, la violence et l'impunité. Les sévères politiques d'ajustement adoptées par presque tous les pays sont caractéristiques de la situation actuelle; elles affectent de façon significative l'existence et l'exercice des droits économiques, sociaux, culturels et écologiques, et limitent encore plus les droits civils et politiques des peuples d'Amérique latine.

La dette extérieure, dont l'illégitimité a été largement démontrée, est utilisée comme moyen de pression sur la politique intérieure et extérieure des Etats pour qu'ils prennent des mesures économiques d'ajustement structurel. Ces mesures, qui vont dans le sens des lois du marché dominé par les grands monopoles, portent préjudice à l'autodétermination des peuples et des Etats; elles sacrifient la satisfaction des besoins populaires sur l'autel de la croissance économique. En réalité cette prétendue croissance, quand elle se produit, loin d'améliorer la qualité de vie des gens, ne fait qu'augmenter la concentration de la richesse, le chômage, l'exclusion, la violence, la discrimination et la détérioration de la santé humaine et de l'écosystème.

Les politiques d'ajustement imposées en Amérique latine se résument en fait à la restriction des droits du travail, à la réduction des salaires et des garanties sociales, à la quasi suppression de la sécurité sociale. Elles se soldent par une pression fiscale accrue sur les revenus des travailleurs, favorisant ainsi l'augmentation des marges patronales et l'abaissement du coût des produits destinés à l'exportation. Cela se fait au bénéfice des entreprises transnationales et dans le cadre d'une distribution internationale du travail, laquelle accentue les rapports de dépendance envers les pays industrialisés du Nord et réduit le déficit fiscal pour permettre le règlement de la dette extérieure. Il en résulte que les processus démocratiques et les peuples eux-mêmes sont en danger, étant donné le caractère indivisible tant des droits économiques, sociaux et culturels que des droits civils et politiques.

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 385 F - Etranger 430 F. Avion Am. latine 500 F - USA-Canada-Afrique 470 F

Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL

Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN 0399-6441